

BAREME DES HONORAIRES A COMPTE DU 1^{er} JUILLET 2019

HONORAIRES DE TRANSACTION

Pour toutes transactions Immobilières ou Commerciales sur prix de vente

A partir de 300 000 €	Taux d'honoraires HT	Taux d'honoraires TTC (1)
Jusqu'à 30 000 €		Forfait de 3 600 €
Entre 30 000 € et 100 000 €	5,42	6,50%
Entre 100 000 € et 200 000 €	5	6,00%
Entre 200 000 € et 300 000 €	4,58	5,50%
A partir de 300 000 €	4,17	5,00%

1) Le taux de TVA en vigueur est actuellement de 20%.

Les honoraires TTC sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat de vente.

Ils sont calculés sur le prix de vente du bien par tranche cumulative.

Les montants d'honoraires obtenus pour chaque tranche du prix de vente sont ainsi additionnés.

Exemple : pour un prix de vente de 250 000 €, les honoraires TTC seront déterminés comme suit :

$$3\,600 + (70\,000\,€ \times 6,50\%) + (100\,000\,€ \times 6\%) + (50\,000\,€ \times 5,50\%) = 16\,900\,€$$

En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie, le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat Banque Immobilière de Normandie. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé Banque Immobilière de Normandie ou de sa délégation. Les honoraires seront partagés entre les agences.

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail, état des lieux :
 Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du bailleur
 Deux mois de loyer Hors Charges à la charge du preneur

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

Visite, constitution de dossier, rédaction du bail	8.00 € TTC/m ² à la charge du bailleur
Visite, constitution de dossier, rédaction du bail	8.00 € TTC/m ² à la charge du preneur
Etat des lieux	3.00 € TTC/m ² à la charge du bailleur
Etat des lieux	3.00 € TTC/m ² à la charge du preneur
Avenant au contrat de location pour la colocation	150 € TTC à la charge du preneur
Location d'un emplacement de stationnement	80 € TTC à la charge du preneur 80 € TTC à la charge du bailleur

HONORAIRES DE GERANCE

A CHARGE DU BAILLEUR	HT	TTC
Sur montant des sommes appelés par le cabinet	5%	6%
Aide à la Déclaration fiscale	80,00 €	96,00 €
Déclaration de TVA (par déclaration)	33,33 €	40,00 €
Imprimé ANAH	125,00 €	150,00 €